

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

Présents : Patrick RIVEMALE, Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Absents excusés : Laurent BERNAT, Viviane RAMONDENC

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

1-Objet : Création/ suppression d'emploi

Mr le Maire propose de modifier le tableau des emplois au 01/04/2022 pour procéder à un avancement de grade.

Il propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de première classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

Adopté à l'unanimité.

2-Objet : Protection sociale complémentaire

Jusqu'alors facultative, la part de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents devient obligatoire.

Mr le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à la mise en place de celle-ci.

3-Objet : Attribution d'une participation financière pour un séjour pédagogique de l'école du Rougier.

Les classes de CE2/CM effectueront un séjour pédagogique du 14 au 18 mars 2022 aux châteaux de la Loire, Mr le Maire propose l'attribution d'une participation financière de 1750 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une participation de 1750 euros directement au prestataire du séjour.

4-Objet : Transaction foncière entre Mr Jean-Luc Durand et les habitants du Py pour la création d'une aire de stationnement.

Mr le Maire rappelle le projet de création d'une aire de stationnement au Py.

Il convient de compléter la première délibération en ajoutant le prix des parcelles échangées.

Mr Jean-Luc Durand céderait aux habitants du Py une parcelle plate (H154) pour le prix de 5190 euros soit 30 euros/m².

Les habitants de la section du Py céderaient à Mr Durand deux parcelles très pentues contiguës à sa propriété (H130 et H131) pour la somme de 5189.90 euros arrondie à 5190 euros soit 7.565 euros/m².

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications et charge Mr le Maire de convoquer les électeurs de la section du Py et de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

5-Objet : Mise à jour des tarifs communaux

Mr le Maire présente les tarifs appliqués dans la commune.

Location Salle des Fêtes

Particuliers commune	138 €/jour
	160 € le week-end
Associations communales	45 €/jour
Particuliers et associations extérieur	300 €/jour

Matériel salle des fêtes : forfait de 15 €/jour commune et extérieur	
Location Ancienne Eglise (foyer Magali)	
Particuliers commune	90 €/jour
Associations communales	mise à disposition gratuite
Cantine	
Prix du repas/enfant	2.50 €
Prix du repas/adulte	3.30 €
Garderie périscolaire	1,70 €/jour/ticket
Concessions funéraires	
<u>Superficie vendue</u>	
2,20 m2 (2m 20 de long x 1 m de large)	550 €
3,08 m2 (2m 20 de long x 1,40 m de large)	1 100 €
3,96 m2 (2m 20 de long x 1,80 m de large)	1 800 €
Caveau provisoire, durée maximum 6 mois	40 €/mois
Case pour urne funéraire, durée 30 ans	390 €
Inhumations	
Fosse simple	180 €
Fosse double	250 €
Caveau	80 €

Le conseil municipal décide de ne pas modifier ces tarifs.

6-Objet : point sur les travaux

Mr le Maire présente le projet de création d'une MAM (Maison d'assistantes maternelles) sur la commune. Le projet a été validé en conseil communautaire, la commune de Montlaur s'engage à fournir un terrain à bâtir.

Mr le Maire fait part de la demande de l'association "Les louses" pour la construction d'un four à pain sur la place de l'église à Briols. Pas d'opposition

Mr le Maire indique que l'adressage devient obligatoire. Un prestataire sera prochainement choisi après examen de devis. La numérotation (achat des plaques) sera aux frais de la commune.

Mr le Maire indique qu'une partie des vestiaires du terrain de foot a été attribuée à la société de chasse de Montlaur pour servir de local de convivialité et de traitement de la venaison.

7-Objet : Orientations budgétaires

Mr le Maire présentes le tableau des restes à réaliser sur les dépenses d'investissement.

8-Objet : Décisions du Maire

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion

Mr le Maire décide de faire appel et de solliciter la cour d'appel de Montpellier dans le litige qui oppose la commune à la société Cano et fils suite aux travaux réalisés à l'église de Briols, travaux à l'issue desquels la détérioration des dalles du sol a été constatée. Mr le Maire décide de désigner Maître Maxime Bessières pour représenter la commune et défendre ses intérêts.

Exercice du droit de préemption :

Mr le Maire décide de ne pas préempter sur les parcelles suivantes : section F n°399/n°273/n°280/n°249/n°250 situées à Montlaur

9-Objet : Questions diverses

Mr le maire présente le courrier de la direction des services départementaux de l'Education Nationale de l'Aveyron indiquant le retrait d'un emploi d'enseignant pour la rentrée 2022, les effectifs étant insuffisants pour le maintien de 3 postes.

Mr le Maire présente un devis pour le financement des dépenses de fonctionnement du parcours pêche pour l'année 2022 : 1080 euros pour 7 déversements de truites et 4 1/2 journées d'animation. Le financement est accepté par le conseil municipal.

Mr le Maire fait part de la demande de subvention de l'association "Dansons dans le Rougier", le montant de la subvention sera fixé lors de l'élaboration du budget 2022.

Mr le Maire indique que le recensement de la population est terminé. La population a légèrement augmenté. L'INSEE transmettra les résultats définitifs dans les prochains mois.

Mr le Maire, Mme Mangeart et Mr Castan ont assisté à une réunion avec le Moto-Club et font part du calendrier d'occupation du terrain de motocross pour l'année 2022 ainsi que de la réalisation d'une étude sonométrique en mars, juin et septembre.

Fin de séance : 22h30